
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 23 DÉCEMBRE 2010

PRÉSENTS

BINON Yves, Bourgmestre, Président;
MARLAIR Philippe, ATTOUT- BERNY Marie-Astrid, ROCHEZ Henri, TOUSSAINT-MALLET Yvonne, DOLIMONT Adrien, Echevins;
CAWET Gilbert, LADRIERE Jean, DRUITTE Isabelle, MINET Pierre, ROULIN-DURIEUX Laurence, BAUDSON Jean-Paul, ESCOYEZ-THONET Fabienne, DUMONT Achille, MAJEWSKI Nicolas, COULON Grégory, PHILIPPRON Thierry, LECLERCQ Olivier, GODSOUL- LEJEUNE Françoise, RIGNANESE Gian-Marco, Conseillers;
PIRAUX Frédéric, Secrétaire communal.

ABSENTS

TONELLI Pascal.

EXCUSÉS

MINET Marc, STAQUET- FOSSET Nicole.

Objet : Séance publique

1. Objet : FP/ Procès-verbal de la réunion précédente.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communal du 9 décembre 2010.

2. Objet : BF/Dotation communale au budget de l'exercice 2011 de la zone de police locale. Décision.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article 1er : D'approuver au montant de 980.192,27 € la dotation de la Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes au budget de l'exercice 2011 de la Zone de police locale GERMINALT.

Article 2 : De transmettre copie de la présente délibération :

à la Zone de police locale GERMINALT ;
au Gouverneur de la province de Hainaut ;
au Gouvernement wallon.

3. Objet : BF/Situation de caisse du receveur communal arrêtée au 30/09/2010.

Le Conseil communal,

En sa séance du 16 décembre 2010, le Collège communal a approuvé le procès-verbal de vérification de la caisse communale arrêtée au 30 septembre 2010.

4. Objet : BF/Subvention pour l'achat d'un sonomètre pour la Zone de Police Germinalt. Décision.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article 1^{er} : de marquer son accord sur l'achat d'un sonomètre d'une valeur de 4.779,50 € TVAC destiné à la Zone de Police Germinalt et ce, en vue de bénéficier des subsides permis lors de semblable achat.

Article 2 : de marquer son accord sur les délibérations des collèges et conseil de police concernant le dossier d'acquisition du sonomètre.

Article 3 : d'introduire dès que possible les documents nécessaires à la perception des subsides promis.

Article 4 : d'adresser copie de la présente délibération à la Zone de police Germinalt et d'annexer une copie au mandat de paiement par lequel le receveur liquidera la dépense.

5. Objet : JLP/Extension de l'éclairage public au hall des sports Jules Roulin-Dorvillez, rue des Monts 18 à Nalinnes. Ratification.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : de ratifier la décision du Collège communal du 09/09/2010 relative à l'extension de l'éclairage public au hall des sports de Nalinnes.

Article 2 : de financer ces travaux à l'aide du crédit de 7.400 € (projet 20100048) prévu à la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2010, en recettes à l'article 06065/99551/2010 et en dépenses à l'article 42603/73160/2010.

6. Objet : JLP/Echange de terrains entre le CPAS et la Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes, en vue de la construction de garages pour le CPAS.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : de procéder à l'échange des parcelles appartenant à la commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes, cadastrées Section C partie des n°s 271 G et 271 H contre deux parcelles de terrain appartenant au CPAS, dont l'une est cadastrée Section C n° 274 A (3 a 30 ca) et l'autre n'est pas cadastrée (1 a 90 ca), en vue de construire des garages pour ce dernier.

Article 2 : d'annexer copie de la présente délibération à l'acte d'échange.

7. Objet : CP/ Réforme de la sécurité civile. Pré-zone Opérationnelle Hainaut-Est. Adhésion de la Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes à la convention de mise en place de la PZO Hainaut-Est.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1 : D'adhérer, en la qualité de Commune protégée, à la convention de PZO entre l'Etat représenté par le Ministre de l'Intérieur, Mme Annemie TURTELBOOM et la pré-zone opérationnelle Hainaut –Est représentée par Monsieur Jean-Jacques VISEUR.

Article 2 : De transmettre une copie de la présente délibération à la Ville de Charleroi, Cabinet du Bourgmestre Jean-Jacques VISEUR, Hôtel de ville, Place Charles II à 6000 Charleroi.

8. Objet : JLP/Décision d'ester en justice pour calomnies et diffamation, suite à la parution d'articles dans la presse et le périodique de la locale Ecolo "Le Pic Vert"

Le Conseil communal,

- Par 17 voix pour et 3 contre, décide :

Article 1^{er} : d'estimer en justice pour calomnies et diffamation, suite à la parution d'articles dans la presse et le périodique de la locale Ecolo « Le Pic Vert ».

Article 2 : de charger le Collège communal de conclure un marché de services en vue de la désignation d'un avocat.

9. Objet : Questions orales et écrites au collège communal

Par le Conseil :

**Le Secrétaire communal,
(s) Frédéric PIRAUX
Ham-sur-Heure-Nalinnes, le
Le secrétaire communal,**

**Le Bourgmestre-Président,
(s) Yves BINON**

Le député-bourgmestre,

Frédéric PIRAUX

Yves BINON
